

<p style="text-align: center;"><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT</b> <b>DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 12 Mars 2019</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Titulaires Présents : 28 Suppléants Présents : 1 Absents : 4 Pouvoirs : 4 Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 67/2019</b></p>	<p>L'an <b>deux mille dix-neuf</b>, le douze Mars à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b></p> <p><b>Date de convocation</b> : 06 Mars 2019</p> <p><b>Présents</b> : Mesdames Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Jean-Yves MÂCHARD</p> <p><b>Suppléants</b> : Anne-Laure GUILLET</p> <p><b>Pouvoirs</b> : Mesdames Carine LAVAL donne son pouvoir à Jean-Yves MÂCHARD, Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON. Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD, Stéphane BRUN donne son pouvoir à Gilles PILLOUX.</p> <p><b>Absents</b> : Estelita LACHENAL, Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN</p> <p>Monsieur Grégoire LAFAVERGES est désigné secrétaire de séance</p>

**OBJET : SOCIAL – ENFANCE – JEUNESSE – Autorisation au président de proposer et valider des avenants au CEJ.**

Vu la délibération n°CC 106/2018 du 15 mai 2018 portant signature du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Haute-Savoie,

Vu la délibération n°CC 144/2018 du 12 juin 2018 portant rectification sur le CEJ signé avec la CAF de Haute-Savoie.

Considérant que des avenants peuvent être conclus dans le cadre du CEJ lorsqu'il s'agit de créer ou de développer de nouveaux services dans le cadre de la convention d'objectifs 2018-2022.

Considérant que, dans le cadre de cette convention, ne sont éligibles que les services relevant du volet « enfance ».

Le Président propose d'ajouter au CEJ le futur multi-accueil et Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) de Seyssel Haute-Savoie.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :**

**AUTORISE** le Président à négocier et signer un avenant avec la CAF de Haute-Savoie dans le cadre du CEJ, lequel prendra en compte le fonctionnement du futur multi-accueil et Relais d'Assistants Maternelles (RAM) à Seyssel Haute-Savoie.

**NOTIFIE** cette décision à la CAF de Haute-Savoie.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*